

## Les enjeux de la formation et l'examen

Au-delà du plaisir de conduire, l'utilisation d'une voiture est souvent, indispensable pour les études, le travail ou les loisirs. Rouler en sécurité est donc une nécessité pour tous. Les conducteurs débutants représentent cependant une part importante des tués et des blessés sur la route.

Les accidents de la route ne sont pas liés à la fatalité, et pour aider les nouveaux conducteurs à se déplacer avec un risque faible de perdre la vie ou de la dégrader, un nouveau programme de formation est mis en place.

**L'objectif général est d'amener tout automobiliste débutant à la maîtrise de compétences en termes de savoirs, savoir-être, savoir-faire et savoir-devenir.**

Apprendre à conduire est une démarche éducative exigeante pour laquelle votre formateur, enseignant diplômé de la sécurité routière, saura vous guider.

Cette formation est organisée en deux parties : la formation théorique, axée sur l'apprentissage de 11 thèmes et la formation pratique.

Persuadés que ces deux parties sont complémentaires, nous proposons une formation en parallèle, à savoir une combinaison judicieuse des cours théoriques et pratiques.

### La formation théorique

Elle est axée sur les 11 thèmes suivants :

- |   |   |
|---|---|
| 1. La signalisation<br>2. Les priorités<br>3. Les règles de circulation<br>4. Croisements et dépassements<br>5. Arrêt et stationnement<br>6. Visibilité éclairage | 7. Eco conduite éco mobilité<br>8. Tunnels et passages à niveaux<br>9. Partage de la route<br>10. Prise de conscience des risques<br>11. Notions diverses |
|---|---|

Ces thèmes sont traités au cours de stages encadrés par un enseignant. Des tests visant à vérifier, compléter et évaluer les connaissances sont régulièrement organisés. L'établissement propose également des entraînements réguliers sur tablette, dans les mêmes conditions qu'à l'examen.

### L'examen théorique

La formation théorique sera validée par l'Examen Théorique Général composé d'une série aléatoire de 40 questions. Les élèves reçus ne doivent pas dépasser les 5 fautes.

Le(a) candidat(e) réserve lui-même sa place d'examen auprès d'un opérateur agréé.

L'examen se déroule dans les locaux de l'opérateur agréé moyennant la somme de 30€ et le candidat devra se présenter à l'horaire mentionné sur sa convocation avec une pièce d'identité en cours de validité

En cas de litige, et après réclamation écrite auprès de nos services restée infructueuse, vous pouvez saisir gratuitement le Médiateur auprès de la FNAA en vue d'une résolution amiable de votre différend.

Adresse postale : Médiateur auprès de la FNAA – Immeuble Axe Nord 9 & 11 avenue Michelet 93583 Saint Ouen Cedex.

Veuillez consulter le site internet du Médiateur auprès de la FNAA : <http://www.mediateur.fna.fr> pour toute information relative au processus de médiation et pour déposer votre dossier en ligne.

<b>Auto-école Sandra Carasco</b> 128q avenue du Dr A. Schweitzer 33600 Pessac <b>Tél : 05 56 46 26 38 – Mail : p2autoecolecarasco@gmail.com</b> Du lundi au vendredi : 16h-18h Agrément n° E E17 033 0020 0 – SIRET : 453 498 594 00028 N° d'activité : 75331110133 NAF : 8583z – TVA intracommunautaire : FR81453498594	<b>Auto-école Carasco-Scalieri</b> 40 avenue du Pont de l'Orient 33600 Pessac <b>Tél : 05 56 36 54 45 – Mail : permis@autoecolecarascoscalieri.fr</b> Lundi et Vendredi : 10h-12h /15h-19h Du Mardi au Jeudi : 10h-12h /15h-18h Le samedi : 10h-12h Agrément n° E 25 033 0014 0 – RCS 943 439 489 Code APE : 5853z – NDA 75 33 17721 33
--	--

Le résultat est communiqué par mail après un délai de 24h.

### La formation pratique

Elle est axée sur les bons comportements du conducteur afin de ne mettre en danger ni sa propre sécurité ni celle des autres.

Les formateurs s'appuient sur un référentiel commun, le REMC, et dispensent leur cours de manière à valider les 4 compétences globales :

- **Assumer personnellement ses responsabilités citoyennes, juridiques et sociales**
- **Utiliser un véhicule à moteur de façon autonome, rationnellement et en sécurité**
- **Préparer ses trajets et conduire le véhicule dans les situations de circulation simples ou complexes**
- **Prendre en compte les facteurs entraînant une dégradation du système homme-véhicule-environnement, prendre les décisions qui permettent d'y faire face, mettre en œuvre les mesures préventives.**

### L'examen pratique

**Il valide cette formation par une évaluation des compétences.**

- La connaissance et l'utilisation des commandes
- La prise d'information
- L'adaptation de l'allure du véhicule aux circonstances de la route
- L'application de la réglementation
- La communication avec les autres usagers
- Le partage de la chaussée
- Le respect des distances de sécurité

L'examineur évalue en outre l'autonomie et la conscience du risque du candidat.

Pour être reçu à l'examen, le(a) candidat(e) doit obtenir au moins 20 points sur 31. L'expert réalise un inventaire des points positifs et des points négatifs restitués par rapport à une compétence donnée. Un échange entre l'expert et le(a) candidat(e) peut s'instaurer au cours de l'épreuve.

Le(a) candidat(e) devra se présenter à l'auto-école à l'horaire indiqué sur sa convocation envoyée par l'auto-école.

Il(elle) devra se présenter avec une pièce d'identité en cours de validité ainsi que son livret d'apprentissage et l'attestation de fin de formation initiale s'il(elle) a suivi l'apprentissage anticipé de la conduite.

En cas de litige, et après réclamation écrite auprès de nos services restée infructueuse, vous pouvez saisir gratuitement le Médiateur auprès de la FNAA en vue d'une résolution amiable de votre différend.

Adresse postale : Médiateur auprès de la FNAA – Immeuble Axe Nord 9 & 11 avenue Michelet 93583 Saint Ouen Cedex.

Veuillez consulter le site internet du Médiateur auprès de la FNAA : <http://www.mediateur.fna.fr> pour toute information relative au processus de médiation et pour déposer votre dossier en ligne.

<p><b>Auto-école Sandra Carasco</b> 128q avenue du Dr A. Schweitzer 33600 Pessac <b>Tél : 05 56 46 26 38 – Mail : p2autoecolecarasco@gmail.com</b> Du lundi au vendredi : 16h-18h Agrément n° E E17 033 0020 0 – SIRET : 453 498 594 00028 N° d'activité : 75331110133 NAF : 8583z – TVA intracommunautaire : FR81453498594</p>	<p><b>Auto-école Carasco-Scalieri</b> 40 avenue du Pont de l'Orient 33600 Pessac <b>Tél : 05 56 36 54 45 – Mail : permis@autoecolecarascoscalieri.fr</b> Lundi et Vendredi : 10h-12h /15h-19h Du Mardi au Jeudi : 10h-12h /15h-18h Le samedi : 10h-12h Agrément n° E 25 033 0014 0 – RCS 943 439 489 Code APE : 5853z – NDA 75 33 17721 33</p>
---	--